



Circulaire du directeur des contributions
R.R.C. n° 6 du 9 février 2021

R.R.C. n° 6

Objet : Abrogation de certaines circulaires du directeur des contributions

Sont abrogées avec effet immédiat les circulaires :

R.R.C. n° 1 du 14 mai 1949

R.R.C. n° 3/I.R. n° 17/I.R.C. n° 2 du 17 mai 1949

Luxembourg, le 9 février 2021

Le directeur des contributions,